

amendement à la motion principale. Donc, si Votre Honneur ne se prononce pas maintenant sur la validité de l'amendement proposé, j'espère que l'on jugera réglementaire d'autoriser mon collègue à présenter son amendement à la fin de son discours, sous réserve de la décision de Votre Honneur au sujet du premier amendement.

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de l'objection soulevée, vous aimeriez, je pense, réfléchir sur la recevabilité ou la non-recevabilité de l'amendement du député de Wellington-Grey (M. Howe). J'aimerais, si la chose est possible, attendre ce moment-là pour me prononcer à ce sujet.

Si j'ai pris la parole au sujet de la question soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), c'est uniquement pour dire que le mode de procédure qu'il indique ou propose à Votre Honneur me convient, c'est-à-dire que Votre Honneur réserve sa décision sur l'amendement à l'étude et, afin que la Chambre puisse être saisie comme il se doit des questions à débattre, même si Votre Honneur ne s'est pas prononcé sur le premier amendement, que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) soit autorisé à proposer un autre amendement, comme il a l'intention de le faire je pense, sous peu.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, permettez-mois d'intervenir pour dire que la question pourrait être très facilement réglée si le ministre, ayant été beaucoup impressionné par ce qu'ont dit le député de Wellington-Grey (M. Howe) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), et à un degré moindre par ce que j'ai dit moi-même, jugeait bon d'accepter l'amendement de mon distingué collègue et celui que, sauf erreur, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) va proposer. Cela simplifierait les choses et prouverait que le ministre a énormément de bon sens.

M. l'Orateur suppléant: A moins que la Chambre accepte à l'unanimité la proposition du député de Peace River, il serait plus sage, je crois, de suivre le conseil du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Avant de me prononcer sur l'amendement, j'aimerais clarifier un ou deux points, mais cela n'empêcherait pas le député de Winnipeg-Nord de proposer son amendement à la fin de ses observations.

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, le député de Wellington-Grey a terminé son discours.
[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

cours et repris son siège pendant que je lisais son amendement. Vous vous souviendrez que, lorsque j'ai tenté de poser une question, il a dit qu'il l'accepterait à la fin de son discours. Me permettrait-il de le faire maintenant?

M. Howe: Volontiers, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Basford: Le député s'est montré très sévère en disant que mon ministère ne semblait pas faire grand-chose. C'est pourquoi je me demande si son parti, l'opposition officielle, à propos des prix excessivement élevés des produits pharmaceutiques, s'est allié aux bandits internationaux de l'industrie pharmaceutique, qui ont imposé ces prix élevés et retardé d'un an l'adoption de la mesure, par suite de quoi elle vient à peine d'entrer en vigueur. En outre, lorsque nous saisissons la Chambre d'une mesure qui donnerait au ministère des pouvoirs d'enquête beaucoup plus étendus, aux termes de la loi sur les compagnies, l'autorisant à régler le cas des détourneurs de fonds, des fraudeurs et de ces gens-là, son collègue, le député d'Edmonton Centre (M. Paproski), s'oppose violemment à l'adoption de la mesure pour empêcher le ministère d'acquiescer ces pouvoirs.

M. Howe: Je conteste certainement les allégations faites par le ministre et j'estime qu'il ne convient pas à un homme dans sa situation de parler de la sorte. En effet, on a supprimé la taxe de 11 p. 100 sur les médicaments mais cela a-t-il eu le moindre effet? Pas du tout, monsieur l'Orateur, pour la simple raison que les pressions inflationnistes créées par le gouvernement ont peu à peu grignoté cet abattement au point qu'il ne représente plus rien et les médicaments ne sont pas devenus meilleur marché pour autant.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, les députés du Nouveau parti démocratique ne sont pas surpris de voir le gouvernement présenter la résolution proposée aujourd'hui par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford). Lorsque le prix de la vie augmente au Canada au rythme où il le fait depuis quelques années et que nous entendons les protestations qui en résultent, le gouvernement doit se donner les gants de faire quelque chose, même s'il n'en a pas réellement l'intention. On nous soumet donc cette résolution qui propose de créer un comité parlementaire de plus.

Il importe qu'on sache où en est le coût de la vie au Canada depuis quelques années. On pourra trouver ces chiffres dans une étude intéressante sur la politique du gouverne-